

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.920
20 février 2003

FRANCAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 février 2003, à 10 h 15

Président: M. Djismun KASRI (Indonésie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 920^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous venons tout juste d'apprendre que deux catastrophes aériennes tragiques s'étaient produites hier. Au Pakistan, un avion militaire transportant 17 personnes, dont le chef de l'armée de l'air Mushaf Ali Mir et plusieurs hauts responsables, s'est écrasé. En République islamique d'Iran, dans ce qui constitue la plus grande catastrophe aérienne qu'ait connu le pays, 302 personnes qui voyageaient à bord d'un avion militaire ont trouvé la mort. Permettez-moi, au nom de toutes les délégations, de dire toute notre tristesse et notre compassion face à la perte tragique de tant de vies. Je tiens également à adresser, au nom de la Conférence du désarmement, toutes nos condoléances aux familles des victimes et aux Gouvernements du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

Par ailleurs, je dois vous informer du fait que vendredi, dans l'après-midi, le secrétariat de la Conférence du désarmement a reçu une note du Chargé d'affaires iraquien indiquant que l'Iraq n'assumerait pas la présidence. Des exemplaires de cette note verbale ont été transmis le lundi 17 février 2003 aux coordonnateurs des groupes. De ce fait, après le terme du mandat de l'Indonésie, la présidence de la Conférence reviendra à l'Irlande.

Deux orateurs sont inscrits sur la liste pour la séance plénière d'aujourd'hui: l'Ambassadeur Jorge Iván Mora Godoy, de Cuba, et l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi, du Japon. Mais avant de leur donner la parole, permettez-moi de faire quelques remarques liminaires au moment où l'Indonésie prend la présidence de la Conférence.

Chers collègues, permettez-moi, d'emblée, de faire part de notre gratitude au Président sortant, l'Ambassadeur Rakesh Sood, pour les efforts inlassables qu'il a faits dans le but de permettre à la Conférence du désarmement de commencer un travail de fond. Nous avons également apprécié l'évaluation très complète qu'il a donnée des résultats de ses consultations au cours de la séance plénière de jeudi dernier.

J'ai l'intention de poursuivre ses efforts et de me baser sur ses conclusions pour mener mes propres consultations avec les membres de la Conférence. Ce faisant, j'examinerai les analyses, conclusions et recommandations détaillées de mon prédécesseur, ainsi que toutes les propositions faites par les délégations et groupes de délégations.

Bien qu'au fil des ans, la Conférence ait accumulé un nombre considérable de propositions et d'idées sur la façon de faire progresser son travail de fond, nous ne parvenons toujours pas à nous mettre d'accord sur un programme de travail. Mes prédécesseurs ont fréquemment souligné que les principaux problèmes auxquels est confrontée la Conférence sont de nature politique. Je partage ce point de vue et j'espère par conséquent que la Conférence, lorsqu'elle examinera les diverses propositions et suggestions et recherchera des solutions de compromis, centrera essentiellement son attention sur le contexte politique des problèmes et qu'elle se laissera toujours guider par le sens de la responsabilité collective au nom de la paix et de la sécurité internationales.

La Conférence n'a toujours rien décidé quant à son programme de travail; mais cela ne doit pas nous empêcher de faire avancer notre travail de fond en utilisant les moyens dont nous disposons encore. Il est essentiel que la Conférence préserve sa capacité de négociation et

(Le Président)

s'engage dans un débat de fond. Après tout, elle a adopté son ordre du jour et, comme il est stipulé à l'article 19 de son règlement intérieur, «les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière, ainsi que sous d'autres formes à convenir par la Conférence, telles que réunions officieuses avec ou sans participation d'experts». En conséquence, j'en appelle à vous pour qu'il soit fait le meilleur usage de ce mécanisme, qui est peut-être le plus important dont nous disposons à ce stade, et qui permettrait à la Conférence de commencer immédiatement un travail de fond. Comme nous l'apprend l'histoire de la Conférence, il est indispensable de procéder, en séance plénière, à un échange de vues dynamique et approfondi consacré aux différents points de l'ordre du jour préalablement à toute négociation.

L'impasse actuelle nous préoccupe tous. Nous devons donc tous redoubler d'efforts pour en sortir, en faisant montre de bonne volonté, de la souplesse nécessaire et d'un esprit de conciliation, dans le but de trouver une solution de compromis qui nous permette de nous remettre au travail. J'espère sincèrement que la Conférence mettra à profit cette occasion de réaffirmer son rôle en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement capable de mettre au point de nouveaux instruments juridiques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, pour le bien-être de toute l'humanité.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, l'Ambassadeur Jorge Iván Mora Godoy.

M. MORA GODOY (Cuba) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'associer Cuba aux condoléances que vous venez d'adresser aux peuples et aux Gouvernements pakistanais et iraniens, à l'occasion de la perte tragique de vies humaines dans ces deux terribles accidents.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter. Ma délégation est particulièrement satisfaite de voir l'Indonésie présider la Conférence du désarmement, et vous pouvez compter sur l'entière coopération de Cuba dans cet exercice.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Rakesh Sood, de l'Inde, pour l'énergie et la sagacité dont il a fait preuve durant sa présidence et pour sa contribution à nos travaux.

D'emblée, j'ajoute que Cuba approuve totalement les observations faites, au début de la session de 2003, par l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 21.

Le 23 octobre 2002, Cuba a ratifié le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, mieux connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Pour la première fois, un instrument visant à faire d'une région habitée une zone exempte d'armes nucléaires est pleinement entré en vigueur, étant entendu que de telles armes ne devront jamais être utilisées contre les États qui y sont parties. De même, le 4 novembre 2002, Cuba est devenue le 188^e État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le monde s'est d'autant plus félicité de ces mesures qu'elles sont intervenues dans un contexte international particulièrement difficile du point de vue du désarmement et de la limitation des armements, à un moment où il est devenu plus important que jamais d'appuyer le

(M. Mora Godoy, Cuba)

multilatéralisme, le droit international et l'ONU en général. La décision de Cuba est particulièrement importante, car elle a été prise dans le contexte de l'hostilité permanente de la première Puissance nucléaire – la seule de notre hémisphère – envers notre pays.

Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises que notre adhésion au TNP ne devait pas être interprétée comme une évolution de la position bien connue de Cuba concernant les lacunes de ce traité et son caractère discriminatoire. Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires représente la solution définitive pour mettre fin au danger que ces armes représentent. C'est la seule façon de garantir que ces armes ne seront pas utilisées par les États qui les possèdent et que la menace de leur utilisation ne sera pas utilisée comme moyen de pression dans les relations entre États.

Cuba est prête à assumer et respecter ses obligations, ainsi qu'à exercer ses droits en tant que partie aux deux traités dont il vient d'être question. Dans ce contexte, mon pays a déjà commencé à négocier les accords de garanties pertinents avec l'AIEA. Par ailleurs, Cuba travaillera activement dans le cadre du processus préparatoire de la prochaine conférence d'examen du TNP, en association avec les États qui partagent nos préoccupations quant aux limites du Traité et au non-respect par les États dotés d'armes nucléaires des engagements qu'ils ont pris au titre de cet instrument.

La période actuelle n'est pas la plus propice à la réalisation des objectifs pour lesquels la Conférence du désarmement a été créée.

Après les tragiques événements du 11 septembre 2001, au lieu de s'engager dans le cadre d'une réponse internationale massive et concertée sur la base du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la lutte contre le terrorisme a servi de nouveau prétexte pour imposer des politiques unilatérales et des doctrines de guerre telles que la nouvelle notion de «guerre préventive», une doctrine totalement inacceptable parce qu'elle est contraire aux principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. L'évaluation du comportement international des États s'effectue sur la base de «deux poids, deux mesures», et certains États, enivrés par leur puissance, se croient autorisés à dresser des listes d'États bons ou mauvais, à juger leurs crimes et à se prononcer sur les peines.

Comme le Mouvement des pays non alignés, Cuba rejette les allégations infondées selon lesquelles certains États refuseraient de se conformer aux instruments internationaux sur les armes de destruction massive, et considère que les États parties devraient présenter des preuves à l'appui de telles accusations et appliquer les procédures établies par lesdits instruments pour obtenir des éclaircissements en cas de doute.

La campagne de lutte contre le terrorisme ne doit pas susciter une menace plus grave pour la paix et la sécurité internationales que le fléau qu'elle entend combattre. Je fais cette déclaration au nom du peuple cubain, qui a fait la douloureuse expérience des atrocités du terrorisme, du fait de la politique hostile menée par les États-Unis d'Amérique. Les «deux poids, deux mesures» appliqués par les États-Unis d'Amérique se manifestent également par la détention injuste dans ce pays de cinq jeunes Cubains qui luttait pour prévenir le terrorisme non seulement contre

(M. Mora Godoy, Cuba)

Cuba, mais aussi contre les États-Unis eux-mêmes. Le peuple cubain fait actuellement campagne pour obtenir leur libération.

Une guerre est sur le point d'éclater. Elle n'a pas encore commencé, mais ses effets se font déjà sentir de tous côtés. Les tensions et les incertitudes montent, les cours du pétrole s'envolent et toute l'économie mondiale s'en ressent. Si l'agression contre l'Iraq a finalement lieu, tous les pays sans exception seront touchés. Le monde sera confronté à des risques économiques incalculables et à de fortes tensions politiques, au milieu de la crise profonde qu'il traverse. Dans chaque région, sans exception, les populations se mobilisent pour faire entendre leur opposition la plus résolue à cette guerre et lancer des appels en faveur de la paix. Dans son immense majorité, la communauté internationale dit non à la guerre et refuse la décision unilatérale prise par les États-Unis au mépris des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies et de la responsabilité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette guerre n'est pas nécessaire. Elle sera menée sur la base de motifs qui ne sont ni crédibles ni avérés.

Nous partageons les préoccupations de ceux qui voient dans le blocage actuel de la Conférence du désarmement une occasion gâchée de renforcer le multilatéralisme et d'aborder les problèmes de sécurité auxquels est actuellement confronté le monde. C'est là, selon nous, une raison suffisante pour continuer à rechercher activement un moyen de sortir de cette situation qui, ne nous y trompons pas, résulte du manque de volonté politique et d'engagement de la part de certains États et non de l'absence de formules et de propositions de toutes sortes.

Il est difficile de comprendre pourquoi la résistance est si forte à l'idée de travailler multilatéralement et d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, alors que ces deux questions sont si étroitement liées aux tensions actuelles, même si l'on ne veut voir les problèmes d'aujourd'hui qu'au travers du prisme de la lutte contre le terrorisme international.

Le fait de continuer à faire de la non-prolifération l'unique moyen de résoudre le problème posé par les armes nucléaires nous conduira tout droit à l'échec. Persister à accorder des privilèges à une poignée d'États au détriment des autres ne fera que susciter frustration et stagnation, particulièrement dans un contexte international où, depuis plus de 50 ans, le principe d'égalité souveraine des États constitue une des garanties fondamentales de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le nouveau contexte international, il devient de plus en plus évident que le multilatéralisme est la seule possibilité viable de résoudre les problèmes afférents à la paix et à la sécurité. Nous devons collectivement empêcher l'unilatéralisme de progresser et de continuer à saper le rôle des Nations Unies. La communauté internationale s'est prononcée avec vigueur en faveur du multilatéralisme lorsque, à sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a, à une écrasante majorité, adopté sa résolution 57/63, du 22 novembre 2002, intitulée: «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération».

(M. Mora Godoy, Cuba)

Cuba estime que c'est faire offense à cette instance que de parler ici de l'importance du multilatéralisme, tout en ignorant les principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies et en bloquant les négociations sur le protocole destiné à renforcer la Convention sur les armes biologiques, et ce malgré le fait que la quasi-totalité des États parties à ladite convention se sont prononcés en faveur de la conclusion d'un tel protocole. De plus, la Conférence du désarmement ne saurait accepter la persistance des menaces d'utilisation unilatérale d'armes nucléaires contre les États non dotés de telles armes, alors même que l'idée de discussions multilatérales consacrées au désarmement nucléaire et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace est rejetée.

De même, il est contradictoire de prôner des mesures multilatérales fortes tout en rejetant la coopération internationale, le règlement pacifique des différends, le dialogue et les mesures de confiance, autant d'éléments pourtant essentiels à l'instauration de relations multilatérales et bilatérales amicales entre les peuples et les nations, comme il est affirmé dans la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les solutions des problèmes actuels résident dans la coopération internationale, le refus d'imposer des idées par la force, le recours à des formules ouvertes à tous pour le règlement des conflits, un engagement effectif en faveur de mesures spécifiques de désarmement et de non-prolifération et le traitement des causes profondes des conflits et des problèmes qui déchirent l'humanité et qui sont presque systématiquement la conséquence du sous-développement des peuples et de ses corollaires que sont la famine, la maladie, l'absence d'éducation et la pauvreté.

Cuba honore les principes de la coopération internationale dans le cadre du travail médical qu'elle mène en partenariat avec de nombreux pays amis, contribuant ainsi à sauver des vies et tentant de soulager les souffrances de tant d'êtres humains pour lesquels les maladies sont des armes qui tuent tous les jours.

Face à la situation internationale que nous connaissons aujourd'hui, il est de la responsabilité de chacun de ne pas relâcher ses efforts visant à préserver le système juridique international de désarmement et de limitation des armements. Malgré ses lacunes, ce système représente un pilier important, voire irremplaçable, de la paix et de la sécurité internationales. Le renforcement et le développement de ce système doivent être un objectif constant pour la communauté internationale et la Conférence du désarmement joue un rôle essentiel à cet égard. Cuba continuera à oeuvrer, au sein de cette instance, en faveur de formules susceptibles de contribuer à cet objectif et, en particulier, de l'ouverture de négociations multilatérales d'une convention sur le désarmement nucléaire.

Enfin, Monsieur le Président, je demande que le texte de cette déclaration soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai été informé des accidents tragiques que vous avez mentionnés et qui se sont produits dans trois pays. Qu'il me soit permis, en cette occasion, de faire part de ma vive compassion et de mes condoléances aux Gouvernements et aux peuples de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et du Pakistan, qui ont eu tant de morts à déplorer dans ces tragédies.

Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Alors que la Conférence se trouve depuis maintenant plus de six ans dans l'impasse, votre tâche s'annonce délicate. Je tiens à vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation dans les efforts que vous ferez pour nous faire faire un pas en avant vers la résolution de notre problème actuel. Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rakesh Sood, de l'Inde, qui a permis à la Conférence de commencer sa session annuelle de façon harmonieuse et d'entamer des discussions très importantes en cette période critique.

Je remercie également tout particulièrement M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint, et l'ensemble des membres si compétents du secrétariat pour leur professionnalisme et l'assistance qu'ils nous apportent.

Mon intervention d'aujourd'hui portera sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Selon le rapport du Forum de Tokyo pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, publié en 2000, il existe dans le monde environ 3 000 tonnes de plutonium et d'uranium hautement enrichi, dont moins de 1 % sont soumis aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les deux tiers du plutonium et de l'uranium hautement enrichi produits dans le monde l'ont été à des fins spécifiquement militaires, et les deux tiers de cette proportion (soit environ 1 300 tonnes) sont aujourd'hui considérés comme excédant les besoins militaires. De toute évidence, il est urgent de maîtriser et gérer ces matières nucléaires fissiles pour préserver la paix et la sécurité internationales, alors que nous sommes confrontés à un risque croissant de prolifération nucléaire au profit d'acteurs étatiques et non étatiques, y compris des groupes terroristes.

Pour faire face à ce danger imminent, le G-8 a, lors de son Sommet de Kananaskis, adopté le Partenariat mondial contre la prolifération d'armes de destruction massive et de matières connexes. Cette initiative est un programme de coopération ambitieux destiné à appuyer des projets spécifiques. Ces projets portent, notamment, sur l'élimination du plutonium de qualité militaire, le démantèlement des sous-marins nucléaires, la sécurisation de la gestion et du stockage de matières sensibles et autres. Les pays du G-8 se sont engagés à consacrer, dans les dix années à venir, jusqu'à 20 milliards de dollars des États-Unis à la mise en œuvre de cette initiative.

Les deux principaux États dotés d'armes nucléaires, la Fédération de Russie et les États-Unis, ont annoncé, en juin 2000, que chacun d'eux éliminerait 34 tonnes de plutonium de qualité militaire devenu superflu pour les besoins de leur défense. On estime que cette mesure

(M^{me} Inoguchi, Japon)

donnera au désarmement nucléaire de ces deux pays un caractère irréversible. Elle aura également une incidence certaine sur la non-prolifération nucléaire, car l'élimination du plutonium de qualité militaire sera soumise à une surveillance et à des inspections. J'espère que ces deux États concluront dès que possible des accords avec l'AIEA pour permettre la mise en œuvre rapide des mesures de vérification.

La France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis observent tous le moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. Le Japon espère vivement que ces quatre pays continueront sur cette voie et que l'autre État doté d'armes nucléaires, de même que les États dotés de capacités nucléaires qui ne l'ont pas encore fait déclareront, eux aussi, un moratoire dès que possible.

La légitimité des appels en faveur de l'ouverture immédiate de négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles découle de divers instruments multilatéraux, et je voudrais en passer quelques-uns en revue ici aujourd'hui.

En premier lieu, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de 1995, a adopté des principes et objectifs pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, dans lesquels elle a demandé l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ceci faisait partie d'un compromis politique entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, ces derniers renonçant à tout jamais à l'option nucléaire comme moyen d'assurer leur sécurité nationale. On considère que l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est essentiellement le résultat de divergences de vues entre les États dotés d'armes nucléaires. Cependant, il est essentiel de confirmer une nouvelle fois que l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles fait partie d'un engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires vis-à-vis des États non dotés d'armes nucléaires lors de cette conférence très importante.

En deuxième lieu, la Conférence d'examen du TNP de 2000 a adopté son document final, dans lequel elle a instamment demandé à la Conférence du désarmement d'arrêter un programme de travail portant, notamment, sur l'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité. Elle a également souhaité que ces négociations soient terminées dans un délai de cinq ans.

En troisième lieu, chaque année depuis 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte par consensus une résolution concernant un tel traité.

Enfin et surtout, la Conférence du désarmement a adopté le mandat autorisant la négociation de ce traité, et a commencé à négocier en mars 1995. Elle a également commencé à négocier en 1998. Mais à chaque fois, les négociations ont été trop brèves pour produire des résultats tangibles.

La communauté internationale ne peut se permettre de perdre une année de plus, car des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, continuent à être disséminées vers les États et les terroristes. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles revêt par ailleurs une grande importance en tant que mesure de désarmement nucléaire, car il sera

(M^{me} Inoguchi, Japon)

complémentaire des mesures unilatérales et bilatérales importantes prises au fil des ans. La tolérance de la communauté internationale face à la stérilité de la Conférence du désarmement commence à faiblir. Il est à craindre que l'inactivité prolongée de la Conférence du désarmement entame les capacités de négociation à Genève. La Conférence du désarmement doit prouver sa viabilité en tant qu'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement en commençant immédiatement à travailler sur l'instrument le plus nécessaire pour la sécurité internationale, à savoir un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Japon appuie la proposition Amorim (CD/1624) et la proposition des cinq Ambassadeurs (CD/1693), deux textes qui contiennent un mandat de négociation sur l'arrêt de la production de matières fissiles basé sur le rapport Shannon (CD/1299). Nous pensons que ces deux propositions représentent l'approche la plus réaliste, c'est-à-dire un cadre permettant à la Conférence du désarmement de s'engager dans diverses activités touchant à des questions différentes en fonction des priorités des différents pays. Nous pensons également qu'une position aussi flexible concernant le programme de travail recueille l'assentiment d'une majorité d'États membres. J'appelle les quelques États qui n'ont pas encore été en mesure de se ranger aux côtés de la majorité, en particulier la Chine et les États-Unis, à faire le maximum pour rapprocher leurs points de vue.

En attendant qu'un accord soit trouvé sur un programme de travail, le Japon, qui a placé l'arrêt de la production de matières fissiles en tête de ses priorités, souhaite travailler suivant deux axes différents. Premièrement, préserver l'élan et entretenir le savoir-faire technique en encourageant l'éducation et la sensibilisation du public sur cette question en dehors du cadre de la Conférence du désarmement. C'est animé de ce souci que le Japon doit organiser, en partenariat avec l'Australie et l'UNIDIR, un atelier sur la promotion de la vérification des traités multilatéraux de limitation des armements. Dans le cadre de cet atelier, le 28 mars, une table ronde portera sur la question de l'arrêt de la production de matières fissiles. C'est la deuxième fois que nos deux pays organisent conjointement un tel séminaire à Genève.

L'autre orientation consiste à engager des discussions de fond sur la question de l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre des séances plénières de la Conférence du désarmement. Bien entendu, ces discussions n'auront pas valeur de négociations, mais elles prépareront les délégations à commencer rapidement les négociations une fois qu'un programme de travail aura été adopté.

Venons en à présent à l'examen de fond.

Je voudrais en effet appeler l'attention de la Conférence sur certaines questions importantes, concernant l'arrêt de la production de matières fissiles, qui doivent être traitées par voie de négociations. Au cours des dernières années écoulées, de nombreux séminaires et ateliers ont été organisés sur ce thème, et ces réunions informelles nous ont montré l'éventail des questions fondamentales susceptibles d'être prises en compte. Sur certaines de ces questions, il y a assentiment général, sur d'autres non.

Premièrement, les négociations devront nécessairement traiter du cadre conceptuel du traité, à savoir sa portée. Il est évident que l'objectif de base du traité est d'interdire la

(M^{me} Inoguchi, Japon)

production future de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. Mais il est un aspect qui doit être pris en considération lors de la définition de la portée du traité: celui des «stocks existants».

Il existe une différence considérable entre ceux qui pensent que les «stocks existants» devraient figurer dans le champ d'application du traité et ceux qui sont de l'avis contraire. Le mandat Shannon appelle à l'interdiction de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, sans préjuger de cette question. De nombreux pays interprètent ce mandat comme centré sur une interdiction de la «production future», alors que d'autres estiment que le traité doit être un traité de désarmement nucléaire à part entière.

Théoriquement, les stocks peuvent figurer de diverses façons dans le champ d'application du traité ou en être exclus, ou faire l'objet d'un ou plusieurs accords séparés négociés après le traité ou en même temps. L'Afrique du Sud a présenté sa position empirique (CD/1671): concernant les matières de qualité militaire produites antérieurement, il apparaît impossible de vérifier que les stocks ont été totalement déclarés, et cette opinion mérite d'être prise en compte. Lors des séminaires et ateliers qui se sont déroulés, des suggestions ont été faites quant à la façon d'établir un lien entre le traité et la question des stocks. Il a notamment été proposé d'aborder la question des stocks dans le préambule du traité, de façon à ouvrir la voie à de futures négociations. De même, il serait peut-être judicieux d'examiner la question des stocks en tant que mesure de confiance volontaire.

Certains arguent que les matières fissiles destinées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devraient également figurer dans le champ des négociations. Le Japon ne peut accepter cette idée, car le mandat de négociation affirme sans la moindre ambiguïté que les négociations auront pour objectif l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Les utilisations pacifiques et soumises aux garanties de l'AIEA ne portent pas préjudice à l'objectif de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Plus important encore, les négociations ne commenceront pas si les questions déjà tranchées dans le mandat doivent à nouveau être ouvertes à la discussion.

Deuxièmement, les discussions techniques. Outre la question des stocks existants, l'objectif de base du traité sera d'interdire la production future de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Des discussions techniques poussées seront nécessaires pour atteindre cet objectif sans porter atteinte au droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans le cadre de ces discussions, nous devons définir l'éventail des matières appelées à être placées sous surveillance et élaborer un système international de vérification permettant de donner au traité une crédibilité suffisante.

Il y a consensus pour affirmer que le plutonium et l'uranium hautement enrichi peuvent être directement utilisés pour fabriquer des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Pour ce qui est de l'uranium hautement enrichi, la situation est relativement simple. L'isotope U-235 d'uranium enrichi à plus de 20 % dans une installation d'enrichissement peut être directement utilisé pour fabriquer des armes nucléaires, conformément à la définition adoptée dans le cadre du système des garanties de l'AIEA. En conséquence, les installations d'enrichissement, y compris celles qui sont utilisées pour obtenir de l'uranium hautement enrichi,

(M^{me} Inoguchi, Japon)

devraient être placées sous surveillance de sorte que les matières en question ne puissent pas être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires.

En ce qui concerne le plutonium, il existe deux écoles. Les tenants de la première école affirment qu'une fois le plutonium produit par irradiation dans le cœur du réacteur, il doit être placé sous surveillance. Les tenants de la deuxième école considèrent que le plutonium doit être mis sous surveillance uniquement lorsqu'il est séparé du combustible irradié du réacteur d'une installation de retraitement. Ils se basent sur l'idée selon laquelle le plutonium contenu dans le combustible irradié ne peut être utilisé directement pour fabriquer des armes nucléaires tant qu'il n'a pas subi la phase de séparation.

Outre le plutonium et l'uranium hautement enrichi, les matières sensibles telles que les matières nucléaires de remplacement et le thorium, devront peut-être aussi être prises en considération. De plus, d'autres activités telles que la récupération des matières fissiles contenues dans les déchets et la séparation d'autres matières susceptibles d'entrer dans la fabrication d'armes nucléaires, devront également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des négociations.

Le Japon estime que le régime de vérification du traité devrait comporter trois éléments: la déclaration, par les États membres, des matières fissiles et des installations correspondantes, la vérification des matières déclarées et la vérification des matières nucléaires et activités non déclarées. Pour fixer le cadre des discussions, il serait utile de s'inspirer des paramètres généraux utilisés dans les régimes de vérification des instruments de limitation des armements déjà en place. Selon nous, ces paramètres sont les suivants et sont au nombre de six: premièrement, comment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des déclarations initiales; deuxièmement, comment obtenir des garanties suffisantes à partir des inspections de routine; troisièmement, comment détecter les activités non déclarées et garantir l'efficacité des inspections; quatrièmement, comment protéger les informations sensibles (confidentielles) dans le cadre d'un processus de vérification; cinquièmement, comment assurer un bon rapport coût-efficacité; et, sixièmement, comment créer un système de vérification suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des technologies. Une combinaison optimale de ces paramètres interdépendants devra être trouvée pour mettre au point le mécanisme de vérification du traité.

Les discussions informelles ont porté sur deux notions diamétralement opposées: l'approche dite «ciblée» et l'approche dite «globale» ou «élargie». L'approche globale offrira un maximum de garanties, mais elle risque d'entraîner des coûts colossaux pour des tâches qui ne sont pas essentielles. Compte tenu de l'importance des installations du cycle du combustible nucléaire et des réacteurs nucléaires dont disposent les États dotés d'armes nucléaires, le coût de la vérification sera considérable. Cette approche devra par conséquent faire l'objet d'un examen attentif du point de vue de la rentabilité.

L'approche ciblée semble raisonnable du point de vue de l'efficacité, mais il faudra examiner soigneusement la question de savoir si elle est suffisante. Des approches différenciées devront être élaborées pour les matières fissiles, selon qu'elles se trouvent dans des États dotés d'armes nucléaires ou dans des États qui n'en sont pas. La seule chose que je tiens à dire à ce stade est la suivante: les États non dotés d'armes nucléaires qui ont accepté à la fois les garanties

(M^{me} Inoguchi, Japon)

intégrales de l'AIEA et le protocole facultatif sont considérés comme répondant aux exigences qui seront énoncées dans le traité sur le plan de la vérification.

Parmi les autres problèmes techniques à résoudre figure la question du combustible des réacteurs navals. Ce combustible a bien une vocation militaire, mais il n'est pas explosif et ne devrait donc pas être interdit par le traité. Cependant, de nombreux réacteurs navals sont conçus pour utiliser de l'uranium hautement enrichi, une matière qu'il est relativement facile de détourner pour fabriquer des armes nucléaires. Ce problème devra donc aussi faire l'objet d'un examen technique poussé.

Troisièmement, les aspects juridiques et organisationnels. Le traité devra impérativement prévoir une organisation chargée de la vérification. L'AIEA sera certainement en mesure de jouer un rôle important en la matière, pour autant qu'elle dispose des moyens financiers nécessaires. Mais nous savons tous parfaitement que la restructuration de l'Agence est un problème aussi bien politique que financier.

Enfin, les problèmes juridiques tels que la clause d'entrée en vigueur devront également être résolus.

La sécurité internationale comporte plusieurs dimensions, et les intérêts politiques et les priorités sont multiples. Si le Japon a placé les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en tête de ses priorités, il est disposé à accepter un programme de travail global dans le cadre duquel d'autres thèmes seraient examinés parallèlement à ces négociations.

Dans le même temps, j'affirme avec force qu'aucune argumentation ne devrait mettre en danger une mesure multilatérale de premier plan qui sera déterminante pour la sécurité du monde. Un couplage tactique n'est acceptable que s'il est un élément important dans le contexte des divergences d'intérêts au sein de la communauté internationale en termes de sécurité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Permettez-moi également, au nom de la Conférence du désarmement, d'adresser nos condoléances aux familles des victimes de la tragédie qu'a connue la République de Corée.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, avant tout, je tiens également à faire part, au nom de la délégation russe, de notre vive compassion aux gouvernements, aux peuples et aux familles de ceux qui ont trouvé la mort en République islamique d'Iran, au Pakistan et en République de Corée, à la suite des trois tragédies de ces derniers jours.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de votre mandat. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation russe. J'ai demandé à prendre la parole pour rappeler à tous que le 25 février prochain, la Russie organisera une réunion informelle pour examiner un document de travail, le document CD/1679, consacré à la prévention

(M. Vasiliev, Fédération de Russie)

de l'implantation d'armes dans l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette réunion sera ouverte à tous. Sont invités à y prendre part les chefs de délégations, les membres de la Conférence du désarmement et les États dotés du statut d'observateurs à la Conférence. Chers collègues, nous comptons sur votre participation active à cette réunion informelle. Elle aura lieu le mardi 25 février, à 15 h 30, dans la salle XI du Palais des Nations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. BASIT (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette auguste instance et de vous assurer de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation.

Monsieur le Président, au nom du Gouvernement pakistanais, je tiens à vous remercier et, par votre truchement, à remercier la Conférence du désarmement pour les condoléances qui nous ont été adressées à la suite du tragique accident d'avion qui a coûté la vie au chef et à d'autres hauts responsables de notre armée de l'air. Ce message de condoléances sera transmis à toutes les personnes concernées au Pakistan, ainsi qu'aux familles en deuil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. ESLAMIZAD (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'exercice de cette difficile fonction. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rakesh Sood, pour les efforts déterminés qu'il a déployés.

Je tiens tout particulièrement à vous remercier, ainsi que tous les autres orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui, pour les condoléances que vous nous avez adressées. Soyez assurés que tous ces messages de sympathie seront transmis à notre capitale, où ils seront très appréciés.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. SHIN (République de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, tout comme les représentants iranien et pakistanais, je tiens, au nom de la République de Corée, à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et à vous remercier très sincèrement pour vos messages de condoléances. Nous les transmettrons, bien entendu, à notre Gouvernement et aux familles des victimes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République de Corée de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Je vous invite maintenant à prendre une décision concernant les demandes formulées par Madagascar et la Slovénie pour participer en tant qu'observateurs aux travaux de la Conférence durant la présente session, sans que celles-ci aient été préalablement examinées en séance plénière informelle. Ces demandes sont contenues dans le document CD/WP.530/Add.2, qui vous a été distribué.

Puis-je considérer que la Conférence invite Madagascar et la Slovénie à participer à nos travaux conformément à son règlement intérieur?

Il est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au représentant du Sénégal.

M. CAMARA (Sénégal): Monsieur le Président, je voudrais, au moment où je prends pour la première fois la parole dans l'enceinte de la Conférence du désarmement, vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et vous présenter par la même occasion mes vœux de plein succès à vous-même et aux autres membres de votre délégation. Je voudrais vous donner l'assurance que notre délégation ne ménagera aucun effort pour vous apporter son appui et vous assister dans votre importante tâche.

Je voudrais en même temps féliciter et remercier l'Ambassadeur Rakesh Sood de l'Inde pour l'excellent travail qu'il a accompli lors de sa présidence pour tenter de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Je voudrais également assurer toutes les délégations de la totale collaboration de la délégation du Sénégal dans ce travail important pour aboutir à un consensus permettant à la Conférence de s'engager dans son travail de fond.

A ce stade, je voudrais dire également combien nous appuyons les propositions et initiatives qui ont déjà été faites pour sortir notre instance de l'impasse. Je voudrais à ce propos noter l'initiative de l'Ambassadeur Amorim et celle des cinq ambassadeurs à ce sujet.

Je voudrais également, avant de conclure, dire que nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites par les représentants de Cuba et du Japon. Je voudrais enfin dire que nous pensons que notre Conférence doit à présent s'atteler au travail de fond qui est le sien. Nous avons jusqu'à maintenant été bloqués mais je pense qu'il est grand temps que finalement nous nous engagions dans le travail de fond. En tout cas, je voudrais appuyer ces initiatives qui ont été déjà engagées et donc apporter tout notre appui dans le processus qui va s'engager.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Sénégal de son intervention et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

(Le Président)

Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 27 février 2003, à 10 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 11 h 10.
